

Renseignements à l'intention des parents d'élèves de 10^e à 12^e année sur les programmes d'études et l'obtention du diplôme

Le programme d'études yukonnais s'aligne sur celui de la Colombie-Britannique (C.-B.). Les écoles du territoire utilisent le nouveau programme d'études de la province. Introduit en 2019-2020 dans les classes de 11^e et de 12^e année, les élèves de 10^e année ont commencé à le suivre l'an dernier, et le changement pour les élèves de la maternelle à la 9^e année s'est effectué en 2017-2018.

Le programme d'obtention du diplôme est-il modifié?

- Les cours et les crédits requis pour obtenir son diplôme d'études secondaires restent les mêmes.
 - Les élèves continuent de suivre des cours dans les matières traditionnelles : mathématiques, sciences, langue première (anglais ou français), sciences humaines, beaux-arts et arts appliqués, compétences pratiques et technologies.
 - Les élèves doivent obtenir au moins 80 crédits entre la 10^e et la 12^e année.
 - Les élèves reçoivent toujours leur bulletin scolaire de fin d'année indiquant leurs notes en pourcentage et des relevés de notes à présenter aux établissements d'enseignement postsecondaire.
-

Qu'est-ce qui change?

- Importance accrue donnée aux compétences fondamentales en littératie et en numératie.
- Plus de liberté pour la création de cours pratiques axés sur l'application des compétences.
- Possibilités accrues de mise en place de méthodes d'apprentissage axées sur les intérêts des élèves.
- Possibilité d'adapter les cours à la population et au contexte locaux pour qu'ils correspondent à la réalité des élèves.
- Augmentation de l'éducation financière et de l'information sur les carrières dans toutes les classes.
- Intégration des connaissances et du savoir-faire des Premières nations du Yukon dans les cours.
- Augmentation des options de cours dans les matières traditionnelles (consulter l'établissement pour en savoir plus).
- Remplacement des anciens examens de la C.-B. par trois évaluations aux fins d'obtention du diplôme.

Programme d'obtention du diplôme d'études secondaires

- Les élèves des écoles secondaires du Yukon doivent satisfaire aux mêmes exigences scolaires que ceux de la C.-B.
- Trois nouvelles évaluations des compétences sont intégrées graduellement entre 2018 et 2021 :
 - l'évaluation des compétences en numératie de 10^e année a été introduite en juin 2018;
 - l'évaluation des compétences en littératie de 10^e année est introduite en 2019-2020;
 - l'évaluation des compétences en littératie de 12^e année sera introduite en 2020-2021.
- Ces nouvelles évaluations sont uniformisées et harmonisées avec le nouveau programme. Elles visent à évaluer les élèves sur les compétences fondamentales en numératie et en littératie, indispensables pour réussir dans leurs études postsecondaires et leur carrière.
- Les élèves et les parents devraient consulter les enseignants pour savoir quand ont lieu ces évaluations des compétences.
- Les élèves de 12^e année qui n'ont pas passé l'examen provincial en langue première (anglais ou français) devront suivre le cours de Langue première 12 et réussir l'examen correspondant cette année.

Établissements d'enseignement postsecondaire

- Les élèves du secondaire du Yukon continueront de recevoir leur bulletin scolaire de fin d'année indiquant leurs notes en pourcentage. Ce bulletin leur permet de présenter une demande d'admission dans des établissements d'enseignement postsecondaire.
- Les élèves devraient demander l'aide de leurs enseignants et conseillers scolaires pour s'inscrire aux cours et présenter des demandes d'admission dans les universités et les collèges.

Renseignements supplémentaires :

- Changements apportés aux programmes d'études du Yukon : yukon.ca/fr/changements-programmes-etudes.
- Programmes d'études du Yukon : yukon.ca/fr/programmes-etudes.
- Conditions à satisfaire pour obtenir le diplôme d'études secondaires : yukon.ca/fr/diplome-etudes-secondaire.
- Bulletins scolaires et évaluations : yukon.ca/fr/bulletin-scolaire-evaluations.
- Programme d'obtention du diplôme d'études secondaires : yukon.ca/fr/conditions-diplome-secondaire.

